|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Contacter le gouvernement et notamment Élisabeth Borne** pour lui demander de rendre un avis défavorable à cet amendement lors de son examen en séance plénière et de mobiliser l’ensemble des députés de la majorité présidentielle et de ses alliés à voter contre.  [communication@pm.gouv.fr](mailto:communication@pm.gouv.fr?subject=Amendement%20PLF%202023%20/%20Menace%20environnement%20favorable%20OSC) | **Interpeller le rapporteur général Jean-René Cazeneuve** pour l’inciter à maintenir son avis défavorable sans se laisser influencer.  [Jean-Rene.Cazeneuve@assemblee-nationale.fr](mailto:Jean-Rene.Cazeneuve@assemblee-nationale.fr?subject=Amendement%20PLF%202023%20/%20Menace%20environnement%20favorable%20OSC) | **Demander au groupe Renaissance et à sa présidente Aurore Bergé** d’inciter les députés à être massivement présents en séance plénière et à voter contre cet amendement  [Aurore.Berge@assemblee-nationale.fr](mailto:Aurore.Berge@assemblee-nationale.fr?subject=Amendement%20%23PLF%202023%20/%20Menace%20environnement%20favorable%20OSC) |
| *Madame la Première Ministre,*  *Je vous contacte en raison de ma vive préoccupation quant à l’impact de l’amendement voté la semaine passée en commission des finances de l’Assemblée nationale, visant à supprimer les avantages fiscaux accordés aux donateurs et donatrices des associations dont les militants et militantes se rendraient « coupables d’intrusion sur des sites agricoles ou industriels ». Dans ce cas particulier, cet amendement vise clairement à limiter l’action d’associations lanceuses d’alerte sur des enjeux environnementaux et défendant l’intérêt général.*  *Au-delà de cette situation ciblée, le principe même de cet amendement interroge et doit être refusé. Car que pourrait-il en être demain sur d’autres sujets ?*  *Pour Coordination SUD, cet amendement introduit de facto une limitation aux capacités d’action et d’expression non violente des organisations de la société civile, en touchant à leurs moyens d’action et surtout à leurs ressources.*  *Je vous serai donc très reconnaissant·e de prendre officiellement position contre cet amendement et à ceux similaires lors de son examen en séance plénière.*  *En espérant que, comme moi-même et des milliers de citoyennes et de citoyens, vous avez à cœur de défendre la liberté du monde associatif à œuvrer avec vous pour l’intérêt général.*  *Respectueusement.* | *Monsieur le Député,*  *Je vous contacte en raison de ma vive préoccupation quant à l’impact de l’amendement voté la semaine passée en commission des finances de l’Assemblée nationale, visant à supprimer les avantages fiscaux accordés aux donateurs et donatrices des associations dont les militants et militantes se rendraient « coupables d’intrusion sur des sites agricoles ou industriels ». Dans ce cas particulier, cet amendement vise clairement à limiter l’action d’associations lanceuses d’alerte sur des enjeux environnementaux et défendant l’intérêt général.*  *Au-delà de cette situation ciblée, le principe même de cet amendement interroge et doit être refusé. Car que pourrait-il en être demain sur d’autres sujets ?*  *Pour Coordination SUD, cet amendement introduit de facto une limitation aux capacités d’action et d’expression non violente des organisations de la société civile, en touchant à leurs moyens d’action et surtout à leurs ressources.*  *Je vous serai donc très reconnaissant·e de maintenir votre avis défavorable contre cet amendement et à ceux similaires lors de son examen en séance plénière.*  *En espérant que, comme moi-même et des milliers de citoyennes et de citoyens, vous avez à cœur de défendre la liberté du monde associatif à œuvrer avec vous pour l’intérêt général.*  *Respectueusement.* | *Madame la Députée,*  *Je vous contacte en raison de ma vive préoccupation quant à l’impact de l’amendement voté la semaine passée en commission des finances de l’Assemblée nationale, visant à supprimer les avantages fiscaux accordés aux donateurs et donatrices des associations dont les militants et militantes se rendraient « coupables d’intrusion sur des sites agricoles ou industriels ». Dans ce cas particulier, cet amendement vise clairement à limiter l’action d’associations lanceuses d’alerte sur des enjeux environnementaux et défendant l’intérêt général.*  *Au-delà de cette situation ciblée, le principe même de cet amendement interroge et doit être refusé. Car que pourrait-il en être demain sur d’autres sujets ?*  *Pour Coordination SUD, cet amendement introduit de facto une limitation aux capacités d’action et d’expression non violente des organisations de la société civile, en touchant à leurs moyens d’action et surtout à leurs ressources.*  *Je vous serai donc très reconnaissant·e d’inciter les députés à être massivement présents en séance plénière et à voter contre cet amendement.*  *En espérant que, comme moi-même et des milliers de citoyennes et de citoyens, vous avez à cœur de défendre la liberté du monde associatif à œuvrer avec vous pour l’intérêt général.*  *Respectueusement.* |